



PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 12 novembre 2020 à 20h00
Salle del Castillo
Présidence : Mme Sophie Métraux
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séance retransmise en direct sur
www.vevey.ch et www.vevey.ch/youtube**

08 / 2020

Mme la Présidente ouvre la séance en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

1. Appel

70 présents, 30 excusés.

Des interrogations quant à la tenue de cette séance ont légitimement été soulevées. Mme la Présidente se dit pleinement consciente de la situation sanitaire actuelle. La sécurité de chacune et de chacun est prise très au sérieux. Le Bureau a unanimement décidé que cette séance pouvait et devait être maintenue, car la continuité du travail institutionnel doit être assurée. En cette période de crise, il est nécessaire que les autorités continuent à fournir réponses et prestations à la population. Les règles en vigueur autorisent la tenue des séances des législatifs cantonaux et communaux, avec port du masque obligatoire, respect des distances et des normes d'hygiène et tenue par les organisateurs d'une liste des personnes présentes. Ces conditions sont toutes remplies et le dispositif sanitaire a été validé par la préfecture. Une fois la séance convoquée et le plan sanitaire validé, même si le Bureau avait voulu annuler la séance, aucune base légale ne l'y autorisait. Il en va de la responsabilité et de la liberté individuelle de chacune et de chacun d'estimer, à l'aulne de ses convictions, de venir ou pas à la séance. Toute décision sera comprise et respectée. Elle rappelle les dispositions sanitaires à observer tout au long de la séance, tant dans la salle qu'à l'extérieur de celle-ci, et adresse ses meilleures pensées et vœux de prompt rétablissement à nos collègues malades ou en quarantaine, ainsi qu'à M. Y. Luccarini, municipal.

2. Adoption de l'ordre du jour

Aux points 7 et 11 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, parmi les reliquats de la dernière séance, le postulat de Mme I. Jerbia et M. K. Jerbia « De la sensibilisation dès les préaux », ainsi que la motion de M. V. Matthys « Dring, voilà vos commi's » sont reportés en l'absence de leurs auteurs. L'interpellation de M. J.-M. Roduit « Enfants de la communauté espagnole sans salle de classe pour leur cours de langue espagnole » est retirée par son auteur. Demeure un postulat de M. S. Ansermet « Projet d'hydroélectricité sur la Veveyse : quelle aide de la part de notre ville ? », auquel s'ajoutent trois nouveaux objets :

- Interpellation de Mme A.-F. Simonin « Travaux prévus à la Cheneau et calendrier »
- Postulat de M. Ph. Herminjard « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? »
- Interpellation de Mme G. Kämpf « Un nouveau collège tant attendu, suspendu ! »

M. P. Molliat s'attendait à voir le préavis relatif à la création de la Commission de l'Environnement et de l'Energie, qui avait été promis pour cette séance. Il imagine bien que le dossier a pris du retard dû à la situation actuelle, mais pourquoi ce préavis n'a-t-il pas été déposé ?

Mme la Syndique rappelle que la Municipalité dispose d'une année pour répondre aux motions et postulats. La Municipalité souhaite avancer rapidement sur cette thématique, mais compte tenu de la situation actuelle et du

fait que des personnes sont actuellement malades, il n'est même pas certain que la Municipalité dépose ce préavis en décembre, ni même en janvier ; on fait au mieux dans les circonstances sanitaires actuelles.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour est accepté à la quasi-unanimité (deux abstentions) tel que complété.

3. Correspondance

- Pétition (89 signatures) réalisée auprès d'actifs commerciaux de la Vieille Ville et intitulée « Pour une vieille ville digne de ce nom ». Pétition (865 signatures) de l'association des commerçants de Vevey intitulée « Non à la suppression de 50 places sur la place du marché de Vevey et au plan de circulation ». Lecture des courriers qui accompagnent ces pétitions et des demandes formulées. Les deux pétitions sont transmises à la Municipalité.
- Lettres de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire à la séance du 3 décembre 2020 pour répondre aux interpellations de M. B. Schobinger « Réaménagement de la Place de Marché et compensation des places de stationnement voiture », de M. P. Bertschy « Provisoire ou définitif, où en est-on ? » et interpartis « Pour l'accueil des réfugié.e.s du camp de Moria ».
- Correspondance de Mme M. Moya relative à la tenue de la séance de ce soir et à son absence. Ce courrier sera joint au présent procès-verbal.

4. Communication(s) du Bureau

Nous avons reçu, juste avant la séance, une information du Conseil d'Etat indiquant que l'arrêté Covid a été modifié dans le sens que les assemblées de partis politiques locaux visant à désigner leurs candidats pour les élections communales 2021 ainsi que les assemblées de communes organisées dans le but d'informer la population sur ces élections sont limitées à 30 personnes.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020

Mme la Présidente remercie M. J. Zaugg pour son travail et sa disponibilité. Elle précise que Mme N. Sjöblom était présente et que Mme I. Jerbia n'avait pas déposé son interpellation « Urgence Moria ».

M. A. Stübli sait qu'il doit vivre avec l'ombre d'une illustre famille à Vevey, celle des bouchers Stuby, qui s'écrit avec un y, alors que son nom se termine par un i.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020 est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

6. Assermentation d'un membre au Conseil communal, en remplacement de M. Paolo Gatti (PLR)

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Valentin Groslimond, né le 5 août 1987 et domicilié à la rue des Jardins 4, en remplacement de M. Paolo Gatti, membre du groupe libéral-radical, démissionnaire

7. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

- a) Postulat de M. S. Ansermet « Projet d'hydroélectricité sur la Veveyse : quelle aide de la part de notre ville ? »

M. S. Ansermet développe ce postulat, dont le texte est joint au procès-verbal.

M. P. Molliat précise qu'il s'agit d'un projet privé, qui ne présente donc absolument aucun risque financier pour la Ville de Vevey. La demande est davantage un soutien symbolique et de nature administrative parce qu'il y a une question de délais. A savoir que le projet est rentable s'il arrive à voir le jour assez rapidement, faute de quoi il n'y aura plus la subvention de type RPC qui permet de le rentabiliser. Donc, si l'on veut que la Veveyse soit turbinée, ce qui serait un projet symboliquement fort, l'hydroélectricité étant, mis à part l'énergie non consommée, l'énergie produite la plus propre, il faut agir dans les douze mois qui viennent. Si la Municipalité devait s'engager dans un cautionnement par exemple, elle devrait de toute manière revenir devant le Conseil.

M. S. Ansermet ajoute que le dossier est effectivement relativement urgent parce que la mise en exploitation doit se faire d'ici la fin 2022. Il se permet donc de demander si la Municipalité peut répondre assez rapidement à ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une large majorité (un avis contraire et quelques abstentions).

b) Interpellation de Mme A.-F. Simonin « Travaux prévus à la Cheneau et calendrier »

Mme A.-F. Simonin développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

Mme la Syndique répond qu'évidemment on essaie d'avancer dans la mesure du possible, mais il faut avant tout que la Municipalité vienne devant le Conseil avec un crédit d'ouvrage. Elle propose de répondre par écrit à cette interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

c) Postulat de M. Ph. Herminjard « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? »

M. Ph. Herminjard développe ce postulat, dont le texte est joint au procès-verbal.

M. J. Christen, municipal, remarque que ce postulat avait été présenté au départ comme une interpellation. Ce sujet est une préoccupation de la Municipalité, qui déplore évidemment ces incivilités. L'autorité est attachée à la préservation et l'intégrité des biens communaux et tous les édifices qui appartiennent à la commune, et donc à la collectivité, doivent être défendus. Ce n'est pas le service de l'urbanisme qui est chargé de ces questions-là, mais la direction des espaces publics. Il y a les tags, les graffitis et, depuis peu, ces affichettes, qui sont souvent extrêmement difficiles à décoller. On essaie d'intervenir le plus rapidement possible, parfois sur demande de citoyens, mais souvent de nouvelles déprédations ont lieu quelques jours seulement après l'intervention. Faut-il agir très rapidement pour fatiguer les auteurs ou est-ce nous qui allons nous fatiguer plus rapidement ? M. Ph. Herminjard soulève à juste titre la problématique des bâtiments privés. C'est quelque chose qui est régulièrement évoqué depuis plusieurs années et nous sommes arrivés à la conclusion que l'outil dont on s'était doté en 2012 n'était pas adéquat. L'idée était d'allouer fr. 300.-- par cas une fois par année, à condition que les propriétaires concernés fassent une demande et contractent en parallèle une police d'assurance. Vu le montant dérisoire qui était proposé et la complexité administrative de la demande, personne ne s'est pressé au portillon, d'autant plus que le montant de fr. 300.-- couvrait à peine le coût de l'assurance. C'est la raison pour laquelle ce fonds n'a jamais été utilisé. Le service ayant beaucoup d'objets à traiter ces dernières années, il faut bien reconnaître qu'on n'est pas tellement revenu sur cette question-là, mais nous estimons qu'il serait plus utile et efficace d'utiliser le montant qui se trouve sur ce fonds pour acquérir une machine qui serait dédiée à cette tâche. Le solde pourrait être utilisé pour financer des ressources humaines extérieures pour des actions de nettoyage de choc. La crise sanitaire nous conduit à prioriser nos actions, à aller vers l'essentiel. Ce serait encore une charge supplémentaire pour le service que de consacrer du temps à la réponse à ce postulat. Si son auteur était d'accord de se contenter de la réponse donnée ce soir et que le Conseil soit informé de ce qui sera fait suite à cette intervention, ce serait très apprécié. La machine évoquée représente un coût d'environ fr. 38'000.--, ce qui laisserait quand même une marge assez importante d'utilisation du solde pour des actions ponctuelles.

M. Ph. Herminjard admet qu'il y a des priorisations à faire. Ce fonds n'est pas utilisé depuis 10 ans, on a considéré qu'il fallait en parler. Il est évident qu'il ne va pas exiger que ce postulat soit réalisé dans les deux mois à venir. Qu'il y soit répondu d'une autre manière que ce qui est proposé, à savoir la rédaction d'un règlement, est du ressort de la Municipalité, mais il maintient ce postulat en l'état, sans aucune urgence.

M. A. Gonthier remarque qu'on parle de l'espace public, et la Commune est tout à fait légitimée pour intervenir. Sur l'espace privé, il faut que le privé qui a subi un dommage demande l'aide de la Commune. Il imagine bien que cette aide ne peut pas être ni sans limites ni sans proportion. Comment régler le problème d'une propriété qui se trouve au mauvais endroit ? Est-ce à la commune d'intervenir chaque semaine et dépenser de l'argent pour nettoyer les tags sur un immeuble privé ? Cela mérite au moins une discussion, peut-être aussi un règlement, pour voir quelles étaient les proportions dans lesquelles la commune peut intervenir. S'il y a des graffitis, des affiches, c'est en partie aussi parce qu'il y a un manque d'espaces d'affichage public gratuit sur lesquels les groupes, les associations ou autres peuvent s'exprimer. Cela existe de moins en moins, raison peut-être pour laquelle cela se déverse ailleurs. Il n'a pour sa part jamais considéré l'affichette qui figure sur le postulat comme un message du Mouvement pour le climat, mais comme un gorillage du Mouvement pour le climat et, par moments, il s'est même demandé si ce n'étaient pas les militants obscurs du PLR qui les collaient.

M. Ph. Herminjard s'insurge contre ces derniers propos. Il en profite pour revenir sur l'intervention de la Présidente en début de séance, qui rappelait l'importance des gens qui sont en lien direct avec le Covid. Parmi nos collègues absents ce soir, il parle de M. C. Bussy, qui est engagé à l'armée pour les besoins sanitaires. Il y a peut-être d'autres personnes qui ne sont pas là pour des raisons de soins et de travail pour le bien public au niveau de la pandémie et il souhaitait ainsi leur tirer son chapeau.

Mme la Présidente ajoute que nous sommes évidemment reconnaissants envers toutes celles et ceux qui s'engagent au quotidien, de quelque manière que ce soit.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à la majorité (un grand nombre d'avis contraires et un grand nombre d'abstentions).

8. Préavis sur budget communal pour l'année 2021 (2020/P24)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

Mme la Présidente remercie d'ores et déjà la commission des finances pour son important travail. Elle donne quelques informations sur la manière dont elle entend traiter le budget 2021. L'examen du budget sera entamé lors de la séance du 3 décembre. Pour préparer ce travail au mieux, elle souhaite reprendre la bonne idée de son prédécesseur, à savoir la création d'une liste des divers amendements proposés. Merci aux chefs de groupe de lui transmettre la liste de leurs amendements d'ici le mercredi 2 décembre, à midi au plus tard. Une fois établie, la liste sera transmise à l'ensemble du Conseil par courriel et déposée sur les tables. Après les prises de parole usuelles, la brochure sera examinée direction par direction, en allant directement aux amendements de la liste. Le dépôt d'amendements hors liste restera évidemment possible. A noter que chaque groupe possède des délégués à la commission des finances, auprès de qui il est possible de relayer les demandes.

9. Rapport sur réponse au postulat de Mme Caroline Gigon, intitulé « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir à l'échelle de notre ville » (2020/P16)

Rapporteur : M. Jean-Marc Roduit

M. P. Butty donne lecture de la position de Mme C. Gigon, absente ce soir : « A l'urgence climatique s'est ajoutée la crise sanitaire. Une crise liée à une autre à bien des égards. Je suis absente ce soir pour ne pas trahir les consignes que je prône depuis plusieurs semaines auprès des personnes avec lesquelles je travaille, à savoir réduire les contacts sociaux au strict minimum pour que les contaminations diminuent à tout prix ce soir, aujourd'hui, cette semaine pour que tous puissent être soignés à la hauteur de leurs besoins dans notre région ces prochains jours ; pour montrer aussi ma profonde solidarité pour mes pairs, qui comme moi, luttent frénétiquement à faire évoluer les structures de santé pour soigner et protéger toutes et tous ; et enfin parce qu'un conseil communal ne vaut pas une vie humaine. Je rejoins dans cette position plusieurs de mes collègues socialistes de ce conseil, mais d'autres partis aussi, j'en suis sûre.

(Mme la Présidente interrompt M. P. Butty pour lui rappeler qu'elle n'entendait pas ouvrir la discussion sur l'aspect sanitaire de la tenue de cette séance et rappeler que nous en sommes à la réponse au postulat de Mme C. Gigon sur l'urgence climatique)

La commission qui a siégé en septembre dernier a vu, au fil des échanges, les dernières réticences s'estomper. Le constat final a été unanime : de tous bords politiques, les commissaires ont accepté le fait qu'il y a nécessité d'agir vite et que sans réaction immédiate, la situation porterait des préjudices irréparables. C'est la définition même de l'urgence ! Tout comme l'urgence que nous impose le coronavirus en somme. Agir vite et efficacement pour ne pas perdre trop ou davantage. La transition énergétique doit se négocier maintenant et de manière efficace, sinon les coûts humains et économiques seront désastreux et en partie irrémédiables. Je ne m'intéresse à l'environnement que parce l'être humain en fait partie. Sans équilibre écologique, sans viabilité climatique, sans biodiversité, sans actions de préservation, l'humanité souffrira et les plus précaires en seront les premiers et les plus touchés. La Municipalité a fait une déclaration courageuse, mais cette intention ne sera valable que par les actions et décisions qu'elle prendra. La liste des projets des différents services transmise dans le préavis municipal montre bien qu'il y a encore de nombreuses étapes à franchir. Ces projets manquent d'envergure et l'impact n'est pas toujours déterminant. Le Plan climat en préparation permettra de poser des priorités sur la base du rapport investissement-impact et des objectifs chiffrés guideront les différents services dans cette transition et c'est essentiel. La déclaration de l'urgence climatique est bien une déclaration d'intention, mais pas seulement. Elle est aussi la base élémentaire pour que Municipalité et Conseil communal discutent et considèrent des impératifs sociaux et économiques de préservation et de sauvegarde, même quand ils ne figureront pas au Plan climat ou que ce dernier s'avèrera insuffisant sur certains points. Chaque achat, chaque décision fera l'objet d'une pesée

des intérêts au regard de son impact sur notre environnement et notre société. Certains investissements seront plus importants, mais d'autres charges diminueront aussi. La transition énergétique implique une consommation différente, parfois diminuée, souvent plus locale, un recours à des habitudes ou des manières de travailler anciennes, moins énergivores et moins coûteuses souvent. La transition énergétique est aussi porteuse de potentiels d'innovation considérables et de promotion économique. La crise Covid-19 met en exergue cette nécessité de changement à bien des égards, elle ne doit en aucun cas justifier le report de cet engagement à des jours meilleurs. La déclaration de l'urgence climatique dit que nous sommes prêts à ce changement ; de fait, nous changeons toutes et tous déjà très vite et profondément. Il nous reste à mettre les justes mots sur cette réalité, pour lui donner du sens et de l'envergure. »

M. B. Schobinger indique que le groupe UDC acceptera les conclusions de ce rapport, principalement le point 3. L'UDC se distancie en revanche des points 1 et 2, qui n'engagent que nous, qui n'ont pas de valeur légale ni contraignante aux yeux de la loi. L'UDC est bien évidemment attentive à ces questions d'urgence climatique et traitera les objets au cas par cas. Il revient sur la notion d'urgence en elle-même ; il a l'impression qu'on veut se donner bonne conscience et cela s'arrête là. Il en veut pour preuve que la Municipalité, dans son préavis, dit qu'elle va faire des études, alors que l'urgence, c'est plutôt une demande d'action. Il y a aussi le parti socialiste, auteur de ce postulat et d'une initiative qui vise à renforcer l'accès au lac et piétonniser les quais. Ce sont plusieurs dizaines de millions d'investis qui n'ont aucun impact, ou minime, sur le climat. Si même le PS s'assoit sur son propre postulat en faisant de l'urgence un détail, permettez-nous d'en faire aussi un peu de même.

Mme F. Despot estime que ce préavis est mal cadré, qu'il manque de sérieux et qu'on y a mis toutes sortes de choses pour se donner bonne conscience. On y lit une sorte d'inventaire à la Prévert qui tient plus de la notion de développement durable. Elle le regrette, parce que cela n'a pas vraiment d'ordre, alors que nous venons d'avoir un préavis pour la refonte du Fonds pour l'énergie et le développement durable, qui lui est très bien structuré et cadre bien par domaine les mesures et actions que la Ville de Vevey mène depuis très longtemps, notamment grâce au travail acharné de M. M. Bloch, qui a concrétisé beaucoup de bonnes idées. Qu'est-ce que l'urgence climatique ? On part du principe que notre société émet trop de dioxyde de carbone. Pour diminuer ces émissions, il faut des décisions qui sont en relation avec cette diminution, soit de manière directe, soit de manière indirecte. Elle prend l'exemple du car-sharing, qui se traduit par une quantité de kilomètres parcourus de manière individuelle moindre, et donc un impact sur la quantité de carburant. On nous parle d'assainissement du bruit routier. Certes, on est dans une action sur l'environnement, mais elle ne voit pas le rapport avec l'urgence climatique. Elle remarque également que ce rapport est une 2^{ème} mouture et s'étonne que cela ne soit pas mentionné, parce que la première était absolument catastrophique. Elle trouve que ce postulat d'une part, et la réponse à ce postulat d'autre part n'apportent rien et demande de se référer au développement durable, notamment à ce qui a été fait dans la refonte du Fonds pour l'énergie et le développement durable, qui lui paraît être menée de manière beaucoup plus sérieuse.

M. C. Wahli va dans le même sens que ses prédécesseurs. Effectivement, en lisant ce rapport il était un peu déçu. Il ne s'agit pas de faire comme d'habitude et de simplement mettre un nouveau label dessus. Ce postulat a été déposé il y a un an et demi, on voit donc un peu mal l'urgence. Pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris, que la Suisse a ratifiés, il faut baisser les émissions de CO₂ de 4 % par année en commençant cette année. On n'est pas dans la cible et il aurait aimé voir des éléments qui répondent à cela dans le texte qui accompagnait cette déclaration d'urgence.

M. A. Dormond indique que la commission était effectivement quelque peu dubitative face à certaines réponses. Elle ne s'attendait pas à avoir une sorte de liste de ce qui était en train d'être fait ou ce qui avait été fait dans le sens du développement durable ou de l'environnement. Ces mesures vont certes dans le sens que l'on souhaite, mais il est vrai que l'urgence climatique est un thème très vaste. La commission a bien compris qu'il était un peu tôt pour amener des éléments plus globaux et plus concrets. La Municipalité est en train de travailler sur le plan climat, avec des mandataires externes. On a senti un certain décalage, une attente de ces prestataires externes pour avoir une vision plus claire des mesures choc qui ont un réel impact et qui pourraient être mises en place à l'avenir. Il y a une volonté d'aller dans cette direction, mais la réponse paraît effectivement un peu légère.

M. S. Ansermet pense qu'il faut surtout reporter notre attention sur ce qui va venir très prochainement et très concrètement. Un plan climat va être mis au point, il y a aussi le renouvellement du label Cité de l'énergie. C'est là qu'on aura des réponses très concrètes aux interrogations de Mme F. Despot. Il y a aussi le plan communal des énergies et, finalement, la révision du plan général d'affectation, dans lequel on trouve tout un chapitre concernant les aspects énergétiques. Il faut bien entendu accepter ce qu'on nous propose ce soir et ne pas trop ergoter sur ces généralités, mais vraiment reporter toute notre attention et notre action sur les documents qui seront élaborés par la suite.

Mme G. Kämpf trouve un peu facile de critiquer un rapport en disant que c'est une liste à la Prévert. Même si elle partage cette opinion, ce n'est pas une raison pour ne rien faire. C'est effectivement symbolique de déclarer l'urgence climatique, mais c'est nous qui sommes garants maintenant de déposer des propositions et veiller à ce que cette urgence climatique soit mise en œuvre au plus vite. Elle rejoint aussi l'avis de M. S. Ansermet sur l'attention qu'il faudra porter au plan climat.

M. J. Christen pense qu'il faut effectivement considérer cette réponse comme une première étape. Certaines critiques peuvent être considérées comme fondées, mais la biodiversité fait partie aussi de la question climatique, certes parfois de manière indirecte. La raison pour laquelle la Municipalité est venue devant le Conseil, au-delà de la réponse au postulat, c'est aussi pour faire prendre acte de la démarche qui avait été entreprise par rapport à l'aspect financier, qui n'était pas forcément ce qui avait été prévu au départ. Il est important que le Conseil valide cette notion d'urgence climatique décidée par la Municipalité, quand bien même elle est tout à fait consciente que cela ne suffit pas. C'est bien de le dire, mais il faut à un moment donné des actions concrètes. Ces actions sont listées. On parle d'inventaire à la Prévert, mais si la Municipalité était venue avec des propositions plus vagues, le Conseil aurait aussi été assez critique. Peut-être que les choses n'ont pas été assez ciblées, mais cela se fera dans un 2^{ème} temps. Il faut absolument faire une analyse pour prendre les mesures qui sont les plus efficaces et qui sont les moins coûteuses. Il faut privilégier les projets qui sont en lien avec cette problématique du réchauffement climatique. C'est déjà le cas et tout le travail fait par l'Agenda 21 depuis de nombreuses années va se poursuivre. Il faut le voir comme une continuité d'une part, comme un coup d'accélérateur d'autre part que la Municipalité souhaite donner suite aux différentes interventions faites au Conseil. C'est une manière de marquer symboliquement le franchissement d'une nouvelle étape. Evidemment qu'on poursuivra dans le sens des remarques formulées.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le rapport-préavis no 16/2020, concernant la réponse au postulat de Mme Caroline Gigon, intitulé « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir à l'échelle de notre ville »,
- VU le préavis de la commission des finances quant à l'engagement d'un mandataire pour l'élaboration d'un Plan climat qui impliquera un dépassement de fr. 150'000.-- sur le compte 351.3185 « Honoraires. Etudes et frais d'expertise », compensé par un montant équivalent non dépensé sur le compte 351.3012 « Salaires du personnel auxiliaire »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de reconnaître l'urgence climatique déclarée par la Municipalité le 8 juin 2020 ;
2. de s'engager dorénavant à traiter de manière prioritaire tous les objets directement liés à la lutte contre le réchauffement climatique et de choisir les alternatives préservant le climat pour tout projet achat ou dépense ;
3. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Caroline Gigon, intitulé « Déclarer l'urgence climatique mais surtout agir à l'échelle de notre ville ».

10. Rapport sur BienVenue : des bons d'achat pour soutenir l'économie locale (2020/P21)

Rapporteur : M. Antoine Dormond

M. A. Dormond rappelle que la commission a formulé deux amendements aux points 3 et 4 des conclusions du préavis municipal, précisant les numéros des comptes.

M. A. Stübli indique que les Verts soutiennent totalement le projet BienVenue, qui apporte une aide ciblée sur le tissu économique et commerçant de notre ville. La défense d'un tissu économique de proximité, avec des emplois sur place et des chaînes d'approvisionnement les plus courtes possibles, est parfaitement en accord avec la vision de la promotion économique que les Verts souhaitent voir se développer. Aujourd'hui, face à la crise, ce tissu économique est menacé et la Commune doit le soutenir dans la mesure de ses possibilités. Pour construire un projet économique durable, nous avons absolument besoin de ces commerces essentiels à la vie de Vevey. Le groupe des Verts soutiendra donc cette dépense, mais souhaite qu'il soit fait une dépense intelligente pour le site internet. La proposition de développer une solution ad hoc, pour une utilisation unique, constitue de l'argent jeté par les fenêtres, alors qu'une solution « e-commerce » sur le site internet de la Ville a déjà été identifiée comme une nécessité à concrétiser un jour dans le rapport de la commission relatif au développement du nouveau site de la Ville. Deux ans ont passé depuis que nous avons accordé ce crédit, sans rien voir venir. Le jour où un

« e-commerce » s'avère nécessaire est arrivé ! Les potentiels d'usages à long terme sont identifiés, notamment pour la commercialisation des vins de la Ville. La dépense de fr. 25'000.-- pour le site web ne doit pas être une dépense dans le vent, mais un projet d'investissement pour notre ville, qui soit utile à long terme, raison pour laquelle il propose de compléter la dépense d'investissement déjà accordée par le Conseil pour le développement du site internet de la Ville plutôt que de faire un achat compulsif non durable. Il propose donc l'ajout d'un point 5 nouveau aux conclusions du préavis municipal afin d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 25'000.-- pour le développement d'une solution « e-commerce » pérenne pour le site web www.vevey.ch en complément du crédit déjà accordé le 11 octobre 2018 (P17/2018) et d'amortir cette dépense par un amortissement de fr. 5'000.- pendant 5 ans. Les montants figurant aux points 3 et 4, qui sont liés, sont réduits de fr. 25'000.-- et portés à fr. 186'500.--. La durée de l'amortissement est conforme au premier crédit alloué.

M. Ch. Ming remarque que le groupe PLR soutient lui aussi cette démarche d'aide aux commerces veveysans. Quelques points le laissent cependant dubitatif. Il revient en premier lieu sur l'art. 2 de la mise en application, qui précise que les enseignes dont l'implantation est nationale ou internationale, ainsi que les grandes surfaces ne sont pas admises dans le programme. Ces entreprises qui ont pignon sur rue à Vevey représentent 500 EPT à Vevey. Il y a des familles derrière ces emplois. Ce sont environ fr. 250'000.-- que ces sociétés reversent régulièrement à des associations sportives ou culturelles locales, en prestations physiques ou numéraires. Au point c, on lit qu'il revient à la Commune de se déterminer sur les partenaires pouvant participer au programme, à savoir que la Municipalité peut prendre la décision de qui elle inclut ou pas. Le municipal des finances a promis à la commission que nous aurions ce soir une liste des entreprises susceptibles de pouvoir accéder à ce programme. Cette liste n'a pas été transmise à ce jour. Merci à la Municipalité de nous avoir fourni la charte et la convention de partenariat en plus du préavis. Il rappelle que le Conseil n'a pas la possibilité de faire des amendements sur une convention, il ne peut que formuler des vœux. Le plus grand vœu qu'il a pour sa part est que la Municipalité fasse en sorte qu'un maximum de commerces accepte ces bons, pour que chaque personne, que ce soit un visiteur ou un citoyen veveysan, puisse payer avec ces bons sans avoir à se demander si tel ou tel commerce les accepte. On parle toujours des commerces, mais il y a aussi beaucoup d'artisans à Vevey qui sont dans de graves difficultés aujourd'hui. Tous ces artisans, qui génèrent aussi de l'emploi à Vevey, ont le droit aussi de participer à ce programme. Il espère que ces vœux du PLR seront pris en compte par la Municipalité et que tout sera fait pour qu'il n'y ait pas d'oubliés.

M. P. Butty indique que le groupe socialiste soutient le préavis tel qu'amendé par la commission. Mais il a été choqué par un passage du rapport. A la deuxième page, nous pouvons lire, à la réponse à la 2^{ème} question du point 4.2, qu'une liste toute prête des commerces n'existait pas et que l'établissement d'une telle liste a nécessité toute une gymnastique avec le registre de la taxe de base « entreprises » pour aboutir à un fichier de 1'600 adresses, qui doit encore être affiné. Cette réponse est particulièrement scandaleuse et surtout inquiétante quant à la connaissance par nos services administratifs du tissu économique et commercial de notre ville. Cela explique peut-être aussi le peu de réponses des commerçants pour bénéficier du fonds de solidarité des entreprises récemment mis en place. Si la Commune ne s'est adressée qu'à quelques commerces dont elle connaissait l'adresse, il n'est pas surprenant qu'il n'y ait eu, semble-t-il, que neuf demandes, alors que l'on peut estimer que plusieurs dizaines de commerces et d'entreprises ont été et sont gravement touchés par la crise actuelle. Il faut espérer qu'à l'avenir notre administration connaîtra mieux ses administrés, et pas seulement pour les taxer via leurs poubelles ! Et, cela étant qu'elle communiquera plus largement sur les mesures d'aide aux entreprises qu'elle propose. C'est vital pour beaucoup !

M. M. Danaï rejoint les propos de M. A. Stübi à propos du site internet. Fr. 25'000.-- uniquement pour lister des entreprises et expliquer aux gens comment utiliser des bons, c'est trop. Le Conseil a déjà alloué fr. 350'000.-- pour le nouveau site vevey.ch ; ajouter fr. 25'000.-- n'est pas envisageable, raison pour laquelle il propose de réduire de moitié ce qui est prévu actuellement pour le site qui concerne les bons en le passant à fr. 12'500.--, ce qui ramène les montants figurant aux points 3 et 4 à fr. 198'350.--.

M. P. Molliat constate que les gens ont le droit, d'après le projet, d'acheter 5 carnets de fr. 50.-- par personne et par achat. Déjà, le fait qu'il n'y ait pas de limite lui paraît un peu bancal, mais il peut s'en accommoder. Le montant total est de fr. 1'000'000.--. En partant du principe que les gens achètent le maximum possible, soit fr. 250.--, cela représente 4'000 x fr. 250.--. Nous sommes une ville de 20'000 habitants ; on offre donc à moins d'un quart de la population la possibilité d'acheter ces bons et l'achat n'est pas limité aux Veveysans. Il a un peu de peine à entendre qu'on distribue fr. 350'000.-- d'impôts veveysans à des gens qui potentiellement sont de la périphérie directe ou indirecte de Vevey. Vevey Libre dépose donc un amendement ajoutant un nouveau point aux conclusions du préavis et précisant que « seuls les citoyens veveysans peuvent acquérir les bons ». Vevey Libre soutiendra ce projet avec cet amendement.

M. P. Bertschy remarque qu'on parle beaucoup de ce préavis, c'est important, mais on devrait aussi tirer, puisque c'est lié, le bilan du premier soutien à l'économie qui, face à cette situation exceptionnelle que nous vivons actuellement, mérite des mesures exceptionnelles. Toutes les collectivités publiques (communes, cantons ou

Confédération) les proposent. On sait que peu de demandes ont été faites lors que la première vague. La directive d'application pour l'aide à l'économie Covid-19 a eu quelques soucis au départ, notamment dans sa communication, qui n'a pas été idéale, voire absente. La Municipalité et la direction des finances et de l'économie ont dit en commission des finances qu'il y avait la possibilité et qu'elle souhaitait mieux communiquer, ou le faire de manière différente. Qu'en est-il ? Cela a une incidence, puisqu'en fait le solde de ce compte sera utilisé pour les bons BienVenue. L'obligation pour certains secteurs de l'économie de fermer est à nouveau en vigueur. La Municipalité a-t-elle réfléchi au fait de prolonger les délais, de faire en sorte que les établissements qui sont aujourd'hui fermés puissent faire une demande pour ce qui se passe actuellement ? Si oui, de combien de temps la Municipalité a-t-elle besoin pour modifier ses directives ? Les personnes qui ont besoin de cet argent, que ce soit les indépendants ou les commerçants, ne peuvent pas se permettre d'attendre trop longtemps ; il faut pouvoir verser les salaires à la fin du mois, faute de quoi les familles et toutes les personnes qui travaillent dans ces entreprises pourraient se retrouver en difficulté. Si les demandes devaient affluer, si les montants à disposition ne devaient pas suffire, la Municipalité a-t-elle prévu des crédits supplémentaires ? C'est la commission des finances qui accorde ou non ces montants de fr. 10'000.-- maximum par mois à ces entreprises. Est-ce qu'il y a actuellement des demandes pendantes, est-ce que la commission va bientôt être convoquée ? L'urgence pour ces entreprises est de pouvoir obtenir cet argent très rapidement afin de garder leurs collaborateurs et maintenir les emplois.

M. Ch. Roh revient sur la convention de partenariat, en particulier les points a et c de l'article 2. Au point a on nous dit que les bons sont utilisables dans tous les commerces veveysans partenaires et signataires de la charte. Au point c, on nous dit qu'il revient à la Commune de se déterminer sur les partenaires pouvant participer au programme. D'un côté, on nous dit que tous les commerces qui seront partenaires et signataires de la charte seront les bienvenus, de l'autre que c'est la Commune qui pourra se déterminer sur ces partenaires. Il aimerait quelques éclaircissements sur ces deux points.

M. A. Gonthier se demande parfois à quoi servent les commissions, parce qu'il lui semble qu'une série de questions ont été posées lors de la commission, qu'il y a été répondu et qu'on revient en séance avec ces mêmes questions. Le nouveau site internet de la Ville n'est pas prêt, on ne peut pas le mettre partiellement en ligne, on ne peut pas ajouter quelque chose à quelque chose qui n'existe pas encore, on ne peut pas ajouter un paiement en ligne à l'ancien site et le transférer sur le nouveau. Si l'on ne veut pas du crédit qui est prévu pour qu'une partie des achats de ces bons puissent se faire en ligne, on peut tout aussi bien changer les dates d'application du préavis et dire que BienVenue entrera en fonction pour Noël 2022. Soit on a un site particulier pour cette opération, soit on n'en a pas et l'on peut dire adieu à la moitié de l'opération. Ce site sert à acheter des bons, pas pour informer les gens sur la manière dont ils peuvent les acheter. Concernant la remarque sur le Fonds de solidarité des entreprises, c'est effectivement bizarre ; cela fait des années qu'on se dit que logiquement la Commune doit avoir une liste des entreprises, mais non, cette liste n'existe pas. On ne peut pas établir cette liste en quelques jours. L'opération de soutien aux entreprises qui avaient dû fermer en mars-avril a été lancée par l'intermédiaire des associations SIC et ACV. Il ne faut donc pas accuser la Commune si l'information n'a pas atteint son but. Il rappelle qu'on met fr. 300'000.-- dans cette opération. Avec fr. 300'000.--, il est assez normal qu'on ne puisse pas arroser tout le monde et le choix est politiquement délibéré de soutenir le petit commerce local, pas les grandes entreprises, les grandes chaînes qui, en principe, ont des réserves pour passer les crises, alors que c'est en général nettement moins le cas pour le commerçant du coin. La commission a aussi parlé des artisans ; il n'y a aucune raison que ces gens ne puissent pas être payés en bons. Par rapport à la proposition de Vevey Libre, il s'agit d'une aide principalement destinée aux petits commerces veveysans et marginalement destinée à la population veveysanne. Donc, si des gens de La Tour-de-Peilz commandent sur internet des bons BienVenue et viennent les dépenser dans des commerces veveysans, c'est tout bénéfice pour ces commerçants. Contrôler l'identité des gens en ligne à la commande des bons pour certifier qu'ils habitent Vevey va surcharger l'administration. C'est quand bien même plus simple de vendre ces bons directement que de faire toutes ces vérifications pour éviter que des « étrangers » profitent de cette offre magnifique. Tout cela est une façon de refuser le préavis par la bande sans oser le dire vraiment.

M. A. Stübli remarque que le montant est maintenu, l'argent est disponible de manière immédiate, le crédit est accordé par le Conseil pour développer un e-commerce. Cela ne faisait pas partie du cahier des charges initial de développement du site internet de la Ville. Nous allons mettre en place une solution idoine nécessaire pour l'immédiat, mais il serait quand même cousu de bon sens qu'un minimum de ce qui sera mis en place soit utilisé dans le futur. Cela ne sert à rien d'acheter un module de paiement uniquement pour cette seule opération. Une partie de ce qui est utilisé aujourd'hui devra être réutilisé pour le nouveau site internet.

M. P. Molliat indique que l'idée de réserver ces bons aux Veveysans part plus du principe que si l'on n'a déjà pas assez de bons pour couvrir les habitants, on ne va peut-être pas aller voir plus loin. Pour le petit commerce, que le client vienne de Vevey ou de La Tour-de-Peilz, ne fait pas de différence. Pour le client en revanche, la Ville lui offre très clairement 20 %. C'est donc bien un cadeau que l'on fait aux consommateurs aussi. Il ne pense pas que ce soit difficile à mettre en application. Selon le préavis, la durée d'utilisation est de 13 mois. Si 4'000

personnes achètent des carnets, 4'000 vérifications sur 13 mois ne paraissent pas inaccessibles. Ce n'est pas du tout une excuse pour refuser le préavis, Vevey Libre est bien conscient que la situation est compliquée pour les petits commerçants, particulièrement pour ceux qui ont été obligés de fermer et qui ont perdu l'entier de leur chiffre d'affaires. C'est plutôt vers eux que ces bons sont dirigés. La situation est un peu différente pour les artisans, parce que certains ont pu continuer à travailler. Si l'on arrive à faire d'une pierre deux coups et à aider à la fois les petits commerces et les habitants, le gain sera double. Ce sont les impôts des habitants de Vevey ; il y a donc un sens à ce que cela leur revienne.

Mme la Syndique rappelle que ce programme a été mis en place pour soutenir notre économie locale durement touchée par la crise sanitaire, mais également par les longs mois de travaux de la Fête des Vignerons 2019. Ce programme s'inspire de l'offre welQome financée par l'Etat de Vaud et des bons Enjoy Lausanne de la Société coopérative des commerçants lausannois. Il faut différencier les choses. Le Conseil a voté un fonds de fr. 500'000.-- pour venir en aide à l'économie locale. L'idée est que les entrepreneurs qui ont des difficultés s'adressent à la Commune afin d'obtenir un coup de pouce. Nous avons eu beaucoup de demandes et elle craint que ce fonds soit bientôt épuisé, s'il ne l'est pas déjà. Il faudra certainement se poser la question de le compléter par un crédit complémentaire, mais elle ne peut pas en dire plus pour le moment. Aujourd'hui, il s'agit de parler de ces bons. Nous participons à hauteur d'un peu plus de fr. 300'000.-- et cela représente une valeur totale d'un million de francs de transactions pour l'économie veveysanne. Elle entend bien l'amendement proposé par Vevey Libre, mais trouve que c'est un peu un réflexe de repli sur soi. Le but est que ces bons soient utilisés et que nos commerces en bénéficient. C'est peut-être plus facile pour les Veveysans, puisqu'ils sont sur place, mais si nos voisins viennent aussi, pourquoi pas ? Ces bons sont disponibles à l'achat à la Commune, mais aussi à l'office du tourisme, par le site internet. La bonne idée serait évidemment de pouvoir créer cet e-commerce et de l'intégrer à notre site internet. Le problème, c'est qu'on double le prix et qu'en plus il ne pourra pas être disponible avant janvier-février prochain, alors que l'autre option peut être mise en œuvre immédiatement et permettra à ces bons d'être disponibles pour le mois de décembre. On va devoir se donner les moyens d'intégrer cet outil dans le futur site internet de la Ville, mais elle ne peut pas le confirmer ce soir. Ce qui est sûr, c'est que si le Conseil accepte cet amendement, on ne peut pas garantir les bons pour le mois de décembre. Dans la convention de partenariat, la lettre b de l'art. 2 dit que les enseignes dont l'implantation est nationale ou internationale ainsi que les grandes surfaces ne sont pas admises dans le programme. L'idée est que ces bons bénéficient aux acteurs locaux, aux commerces veveysans, quels qu'ils soient (restaurants, coiffeurs, hôtels, magasins de mode, etc.). Pour les artisans, c'est plus difficile d'obtenir quelque chose avec fr. 50.-- ou fr. 250.--. C'est un choix politique qui a été fait et la Municipalité invite le Conseil à soutenir cette démarche. Cela peut être assez surprenant que la Commune ne dispose pas d'une liste des entrepreneurs, des commerces. La seule liste qu'on a est celle qu'on utilise pour l'envoi de la facture relative à la taxe de base. Il a été relevé que, lors de la mise en place du Fonds d'aide à l'économie locale, on n'a peut-être pas fait suffisamment de publicité puisque nous n'avons pas eu beaucoup de demandes dans un premier temps. Par rapport aux bons, l'idée est de faire un papillon commercial tout-ménages pour informer l'ensemble de la population veveysanne de ce programme. Les écrans LED aux entrées de la ville seront également utilisés pour informer sur le démarrage de ce projet, mais aussi pendant l'année pour relancer si nécessaire le programme et une information sera bien évidemment faite via les réseaux sociaux. La liste des partenaires sera disponible sur le site internet et les commerces pourront être identifiés par un autocollant affiché sur la vitrine. L'idée, si le Conseil accepte ce préavis tel que proposé, serait d'envoyer un courrier dès la semaine prochaine aux commerçants afin de les inviter à devenir partenaires BienWenue. Une liste de commerçants sera de cette façon déjà disponible dès le début du programme. Les commerçants pourront s'inscrire tout de suite ou le faire par la suite. Elle invite donc le Conseil à accepter ce préavis, sans entrer en matière sur les amendements.

M. Bertschy se dit surpris, mais très heureux d'apprendre que les commerçants et les indépendants ont fait les démarches pour obtenir ce que le Conseil communal a souhaité pouvoir leur offrir en cette période compliquée. Certains commerces, certains indépendants sont en revanche à nouveau fermés. Est-ce que la Municipalité envisage de prolonger cette aide ? Que répondre aux messages qu'il reçoit pour ce mois de novembre ? Soit c'est oui, et cela demande alors peut-être quelques délais, soit c'est non, les choses seront claires et les entreprises seront au courant de ce qu'il leur attend.

M. V. Marinelli remarque qu'aujourd'hui il y a des commerces qui sont fermés. Est-on sûr que ces commerces pourront rouvrir au mois de décembre ? Si ces bons sont valables depuis le mois de décembre, ils seront de nouveau pénalisés. Avant de lancer ces bons, il faudrait avoir la certitude qu'ils pourront aussi en profiter.

Mme la Syndique craint qu'aujourd'hui, on n'ait plus aucune certitude. En l'absence de M. Y. Luccarini, elle ne peut répondre à la question de M. P. Bertschy. Elle s'engage toutefois à reprendre cette discussion avec le chef du service des finances et espère que la Municipalité pourra rapidement reprendre cette discussion et faire un point de situation. Chacun connaît la situation difficile que vivent les restaurateurs, les commerçants. Il y a des aides qui sont réfléchies au niveau de la Confédération, du Canton. La Ville est venue aussi avec cette proposition de fonds. Bien sûr que la Municipalité sera attentive à la question ; elle réfléchit aussi à un fonds au niveau du sport et de la culture.

M. Ch. Roh remarque qu'on parle souvent des habitants des communes environnantes, qui effectivement pourraient venir à Vevey pour effectuer leurs achats dans nos commerces. Mais le but de ce soutien à l'économie locale, c'est aussi pour éviter que les Veveysans aillent faire leurs achats à l'extérieur de Vevey. Cette action aura aussi une incidence positive sur les Veveysannes et les Veveysans pour les inciter à faire leurs achats à Vevey.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, les amendements techniques de la commission sont acceptés à l'unanimité. Les amendements de MM. A. Stübi et M. Danaï sont mis en opposition. C'est celui de M. A. Stübi qui remporte le plus de voix et qui est donc mis au vote. Le vote à main levée ne permettant pas de déterminer si cet amendement est accepté ou non, les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que celui-ci est refusé par 30 voix contre 27 (huit abstentions). Quant à l'amendement de M. P. Molliat, il est refusé à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (quelques abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis n° 21/2020 du 28 septembre 2020, concernant « BienWenue : des bons d'achat pour soutenir l'économie locale »,
VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à mettre en place le projet BienWenue dès ce jour et ce jusqu'au 31 décembre 2021 à hauteur de CHF 352'000.-- ;
2. de prendre acte du financement d'une partie de ce programme via le compte 189.3659 « Mesures d'accompagnement », à hauteur de CHF 140'500.-- ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 211'500.-- via le compte 200.3669.02 pour financer le reste de cette dépense ;
4. de prendre acte de l'utilisation du solde du compte 200.3669.01 « Aide à l'économie locale – COVID-19 » jusqu'à concurrence de CHF 211'500.--.

Communications de la Municipalité

Néant.

11. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)

Interpellation de Mme G. Kämpf « Un nouveau collège tant attendu, suspendu ! »

Mme G. Kämpf développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Le but de cette intervention n'est pas de donner du travail supplémentaire à l'administration qui est surchargée mais, avec un plan B, la réponse serait déjà faite.

Mme la Syndique répond de la manière suivante :

« Vous vous en doutez : il est difficile de répondre précisément, en moins de trois heures, à des questions aussi pointues que pertinentes. Permettez-moi toutefois de tenter l'exercice, en précisant d'emblée que la Municipalité n'a pas eu le temps d'en prendre connaissance et de valider formellement cette réponse.

1. *Des évaluations juridiques ont-elles été demandées et indiquent-elles une possibilité de relancer le même projet une fois que les nouvelles planifications, et notamment le plan d'affectation de Plan-Dessus (PA1), seraient entrées en vigueur, sachant que la mise à l'enquête de ce PA1 est prévue en 2021 et que celle-ci ouvre également la voie aux oppositions et recours ?* De telles démarches n'ont pas encore pu être menées. Elles seront sans doute la priorité. A priori, il apparaît évident que les démarches en cours s'agissant du PA Plan-Dessus, vont confirmer le statut de zone à bâtir dévolue à des constructions d'intérêt public. Ce PA s'appuie par ailleurs sur le concept directeur que vous avez adopté, il a été soumis à la CAT et se trouve actuellement à l'examen auprès du Canton. Dans ce sens, la piste d'une nouvelle procédure de permis de construire une fois le PA adopté apparaît à mes yeux comme plausible. Ce que nous pouvons constater en lisant l'arrêt du TF, c'est qu'aucun autre grief que le manque d'une planification territoriale à jour n'a été étudié par la haute cour. En résumé, s'il est encore trop tôt pour se prononcer définitivement sur cette démarche de

« relance », celle-ci apparaît plausible. Techniquement, elle l'est : le même projet peut faire l'objet d'une demande d'autorisation de construire de manière coordonnée avec la procédure d'adoption du PA1 – Plan-Dessus. Je rappelle qu'il est prévu de mettre à l'enquête publique le PA1 – Plan-Dessus dès que la synthèse des préavis du Canton nous sera envoyée. On est en droit de penser que la décision du TF aurait été différente si le PA avait été adopté.

2. *La « fragilité » liée à l'obsolescence de la planification territoriale communale » ayant été identifiée depuis longtemps, la municipalité a-t-elle envisagé un ou des plans B sur de nouveaux emplacements ou des potentiels existants ?* Nous l'avons toujours dit, il n'y avait pas de plan B s'agissant de l'emplacement. Le projet du collège à Gilamont constitue la clé de voûte de l'accueil scolaire veveysan qui se caractérise par la délimitation de trois « mini-campus » réduisant les déplacements des élèves et des enseignants : 1 Veveysse-Galeries-Aviron / 2 Kratzer-Bleu-Clos / 3 Gilamont-Crosets-Plan (+ zone sportive de Copet). Je rappelle par ailleurs que six terrains ont été étudiés et comparés pour accueillir le programme du collège, seul celui de Copet 3 permettait de répondre à l'ensemble des objectifs. Le plan B sur lequel la Municipalité a planché depuis bientôt 3 ans portait justement sur la refonte en profondeur des outils d'aménagement du territoire de notre commune. Ces outils accusaient manifestement un très important retard. Dans ce sens, la procédure de PA Plan-Dessus avait comme mission principale de répondre à l'obsolescence de la planification et de garantir un cadre juridiquement stable en la matière. L'arrêt du TF confirme malheureusement la pertinence de ces démarches qui sont absolument indispensables.
3. *Les estimations d'évolution démographique à l'origine de ce projet ont-elles été revues, à la hausse ou à la baisse ?* Le besoin d'infrastructures scolaires est déjà avéré. Nous sommes depuis quelques années en mode dégradé pour l'accueil de nos élèves. La situation ne va pas s'améliorer, car Vevey n'a pas à rougir de son dynamisme. Les aspects d'évolution démographique n'ont pas subi de changement significatif, si l'on excepte peut-être le gel de certains projets immobiliers, en particulier dans le quartier de Plan-Dessus.
4. *Les besoins des parties prenantes : élèves, enseignant-e-s et parents ont-ils bien été identifiés ? Une consultation des milieux concernés serait-elle opportune ?* Ces besoins ont été traités au début du projet. Je rappelle qu'un processus participatif engagé dès 2013 avait permis de comprendre les attentes et confirmer l'opportunité du projet d'école comme un facteur d'intégration plus large des milieux scolaires, sportifs et du voisinage. Au-delà de la réussite fonctionnelle de cette intégration, le collège participe à la valorisation du quartier de Gilamont. Vous oubliez également une partie prenante essentielle, celle qui fixe les normes applicables à ces projets, oui, vous avez reconnu l'Etat de Vaud.
5. *La Municipalité a-t-elle une évaluation, même grossière, des sommes investies à ce jour dans ce projet et peut-elle évaluer les impacts financiers et de planification d'autres variantes ?* Plus de 4 millions et demi ont déjà été investis dans ce projet depuis 2011. Ils ont permis de financer les premières études de faisabilité, le concours d'architecture, le processus participatif, les demandes d'autorisation, l'ensemble des études détaillées avec soumissions rentrées. Le chantier aurait pu démarrer dans les trois mois. Il est impossible à ce stade d'évaluer l'impact financier d'autres variantes, puisque nous ne sommes pas propriétaires de parcelles suffisamment vastes pour accueillir l'ensemble du programme. Renoncer à Gilamont reviendrait à jeter plusieurs millions déjà investis et à en dépenser plus encore pour acheter des terrains et développer les nouveaux projets.
6. *Enfin, quelles sont les intentions de la Municipalité pour ce dossier d'ici la fin de la législature ?* Comme vous vous en doutez, la Municipalité n'a pas encore eu le temps de se pencher en détail ni sur l'arrêt du TF, ni sur les stratégies qu'elle pourrait développer suite à ce jugement. Il apparaît toutefois évident qu'une priorité stratégique sera mise et encore renforcée sur la mise à niveau des différents PA de notre commune, ceci indépendamment de toute autre considération. »

Elle espère que cette réponse la plus détaillée possible satisfera l'interpellatrice et qu'il ne sera pas nécessaire de faire une réponse écrite, pour qu'il y ait moins de travail pour l'administration.

M. Ch. Ming remarque que ce problème préoccupe toutes les Veveysannes et les Veveysans, toutes les familles, pour savoir où leurs enfants vont aller à l'école. Les parents pourraient aussi se préoccuper d'autre chose. Il lui semble qu'en 2016, on a mis 1,5 point d'impôts pour le collège. Où est cet argent, qu'est-ce qu'on va en faire à partir d'aujourd'hui ? Est-ce que les familles veveysannes seront remboursées pour l'argent encaissé pour un collège qui ne se construit pas ? Il rappelle aussi que le PLR avait préconisé de faire un parking souterrain pour ce quartier.

M. J. Christen précise que le PA1 Plan-Dessus n'est pas encore à l'examen préalable. C'est presque le cas, la Municipalité en a pris connaissance, elle doit encore se prononcer et ensuite il passera à l'examen préalable auprès des services cantonaux. Ce qui est actuellement à l'examen préalable, ce sont les deux plans de quartier particuliers qui sont ceux de Nestlé à l'avenue Reller et sur l'ancienne parcelle Klausfelder à la rue de Fribourg.

Mme la Syndique n'a pas souvenir que des points d'impôts spécifiques aient été affectés pour le collège. Elle vérifiera la chose et répondra lors de la prochaine séance.

M. A. Gonthier pense que la raison de cette situation est à chercher dans les municipalités antérieures qui ont, pendant des années, refusé de répondre aux appels de réviser le plan directeur communal et le PGA. Il précise

que la décision du Tribunal fédéral est publique et que le dossier sur lequel s'est prononcé le tribunal l'est tout autant. Ce que le dérange dans la réponse de Mme la Syndique, qu'il trouve par ailleurs remarquable de détails en si peu de temps, c'est cet arc-boutage sur le fait qu'on va continuer le projet. En 2016, une interpellation de M. P. Molliat posait le problème d'un plan B et lui-même avait largement insisté sur le fait qu'il fallait vraiment se poser la question de savoir ce que l'on allait faire si le projet initial n'aboutissait pas. En octobre 2019, l'office du développement territorial fédéral écrit au Tribunal fédéral que si cette grande surface non construite et entourée de zones à bâtir doit être partiellement construite, une telle construction ne pourrait se faire que sur la base d'un plan d'affectation actuel. En décembre 2019, l'Office fédéral de l'environnement écrit aussi au Tribunal fédéral en insistant sur le fait que le projet ne respecte pas les dispositions en matière de protection contre les crues et que ces protections sont pour l'heure à son avis insuffisantes. La Municipalité a eu connaissance de ces deux avis, elle aurait pu se dire que cela sentait le roussi et commencer peut-être à réfléchir à un plan B. Le Tribunal fédéral dit dans son jugement qu'il ne s'est pas prononcé sur les motivations de protection et de sécurité. Au niveau cantonal, c'est le contraire qui s'est passé. La CDAP avait admis le recours au nom des problèmes liés aux crues et n'avait du coup pas examiné le problème d'urbanisme. Ici, la situation est inverse, ce qui veut dire que s'il y a un recours contre le PA1 parce qu'il prévoit de pouvoir construire dans cette zone qui est menacée par les crues, peut-être bien que ce PA1 se fera retoquer de la même façon qu'au niveau fédéral. On est à quelques jours de la décision, on ne peut évidemment pas avoir tout prévu, mais il pense que les risques sont quand même grands et que cela vaut la peine de faire une vraie expertise juridique sur ces risques et de commencer à se demander si l'on ne pourrait pas trouver un autre endroit, ou d'autres solutions. Cela a certes déjà été étudié, n'empêche que si l'on est bloqué sur le long terme, comment est-ce qu'on va faire ?

Mme la Syndique admet qu'on est toujours plus intelligent après. On parle du collège depuis trois législatures. Il est vrai qu'il y aurait dû y avoir à l'époque une réflexion sur l'élaboration d'un plan d'affectation spécifique. Cette décision n'a pas été prise, le projet s'est déroulé, le plan général d'affectation a pris du retard et l'on se retrouve dans la situation actuelle. Elle ne rejoint pas tout à fait M. A. Gonthier quant à son analyse sur la CDAP. Lors du premier passage, celle-ci a fait toute une série de remarques, qui ont toutes été prises en compte. On a amélioré le projet, on a fait tout ce qui a été demandé et la CDAP a bien compris la situation. On est en plein centre urbain, pas au milieu d'une prairie verte. L'endroit est considéré comme une zone non construite, mais ce n'est pas le cas dans la réalité. Copet est totalement construit, il y a des coffrages, des terrains de foot, on n'est pas dans une zone agricole. Certes, tous ces éléments de planification auraient dû être faits depuis longtemps. De nombreuses interventions ont eu lieu au Conseil ces dernières années et c'est finalement cette législature qui a empoigné cette thématique. Peut-être qu'on n'a effectivement pas été assez rapides, elle le concède volontiers. Il ne s'agit pas de s'arc-bouter. Ce qu'il faut, c'est une solution. Aujourd'hui, on doit mettre tous les moyens nécessaires en œuvre pour avoir un collège pour les enfants. Si une autre solution peut être mise en œuvre, pourquoi pas, mais elle craint que toutes les situations aient déjà été analysées depuis 2012. On va refaire l'exercice pour confirmer ou infirmer cette solution-là.

Mme G. Kämpf remercie la Municipalité pour la réponse très complète rédigée en peu de temps. Par rapport aux parties prenantes, elle a effectivement oublié le Canton. Elle souhaitait surtout savoir si toute cette consultation allait être actualisée. Elle se dit contente d'entendre que c'est une priorité aussi pour la Municipalité et l'invite à poursuivre l'exploration de pistes. Se déclarant satisfaite de la réponse municipale, cette interpellation est donc considérée comme réglée.

M. P. Bertschy rappelle la question subsidiaire de M. Ch. Ming, à laquelle Mme la Syndique a dit qu'elle répondrait.

Mme la Syndique s'engage à répondre lors de la prochaine séance, mais il semble que le collège soit mentionné dans le cadre du plafond d'endettement.

M. P. Bertschy rappelle qu'en 2016, lorsque le Conseil a voté le taux d'imposition 2017, 1,5 point d'impôts d'augmentation a été décidé pour le collège. Ils n'étaient effectivement pas affectés, puisque le Conseil n'a pas le droit d'affecter un point d'impôts, mais il était clair que cela concernait le collège. Avec ce 1,5 point, on a payé l'étude, qui se montait à fr. 4'830'000.--, selon le plan des investissements actualisé 2020-2021, en 5 ans. Qu'en est-il pour la suite ?

M. J.-M. Roduit indique que le groupe PDC a toujours soutenu la construction du collège sur l'emplacement du terrain de Copet. La décision du Tribunal fédéral déçoit donc grandement le PDC. Les grands perdants de cette décision sont la jeunesse veveysanne et les sociétés sportives qui, depuis plusieurs années, attendaient la construction du collège et des salles de sport. On espère que le dossier ira de l'avant mais, connaissant comment Vevey fonctionne, peut-être faudra-t-il attendre encore plusieurs années avant de voir la construction d'un collège.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

12. Questions et propositions

M. P. Bertschy revient sur la demande de prolongation de délai pour répondre à l'interpellation qu'il a déposée lors de la dernière séance concernant les places de parc. On lui avait dit qu'on répondrait ce soir. Evidemment que c'est une compétence municipale que le Conseil ne peut qu'accepter, il n'empêche qu'il est très déçu. Les chiffres, les rues, tout est connu. On ne cherche qu'à faire un mauvais jeu et il trouve cela déplorable.

Nous avons appris aujourd'hui officiellement la vente de la parcelle de la Providence par la Fondation des hôpitaux de la Riviera à une entreprise privée. Le plan des investissements actualisé 2020-2021 mentionne une offre d'achat pour l'hôpital de la Providence. La Municipalité a-t-elle fait cette offre d'achat qui figure dans le plan des investissements ou était-ce juste une ligne pour rappeler que cet espace était à vendre ? Le montant de la vente est particulièrement élevé, il n'empêche que c'est une parcelle qui nous file sous le nez, un poumon vert dans ce quartier de la ville qui va sans doute, pour autant qu'ils puissent aller au bout de leur projet, disparaître.

M. J. Christen indique que la réponse à l'interpellation concernant les places de parc est prête, mais elle doit encore être adoptée par la Municipalité. La réponse est extrêmement détaillée, on a aussi souhaité mentionner les développements des places deux-roues et il y a eu des consultations avec la DAIE concernant le parking Entre-deux-Villes, concernant aussi Paul-Cérésole et d'éventuelles compensations. C'est la raison pour laquelle cela a pris un peu de temps. Il ne s'agit pas de faire de la rétention d'informations jusqu'aux élections du mois de mars. La réponse sera déposée à la séance de décembre.

M. A. Dormond se dit lui aussi un peu surpris et très déçu de voir la parcelle de la Providence filer sous le nez de la Commune, puisque cela semblait quand même être un objectif prioritaire au niveau de l'aménagement du territoire. Ce qui l'inquiète le plus, c'est de savoir ce qui sera développé sur cette parcelle. Le plan d'affectation est évidemment obsolète dans cette zone. Est-ce qu'on risque une nouvelle catastrophe urbanistique dans ce quartier stratégique ? Il rappelle qu'il y a un ruisseau, l'Oyonne, qui fait frontière avec La Tour-de-Peilz, et que dans les planifications cantonales, il est prévu que, lorsque c'est possible, un ruisseau soit renaturé. Il y a donc des enjeux très importants par rapport à cette parcelle, par rapport aussi à un patrimoine arboré qui est spectaculaire. Il faut être très attentif à ce qui va se faire dans cette zone, même si le programme annoncé peut paraître alléchant. Cela va aussi amener des habitants supplémentaires, alors qu'on a déjà des problèmes avec le collège. Est-ce la commission d'aménagement du territoire sera sollicitée pour échanger avec la Municipalité et voir comment on peut orienter le projet afin qu'il prenne une direction acceptable ?

M. M. Agnant, municipal, rappelle que ce dossier occupe la Municipalité depuis longtemps, parce qu'il s'agit d'un endroit stratégique de la ville. Il n'y a plus de terrain de cette envergure à Vevey autre que la Cour aux marchandises et la Providence. Comme c'est quelque chose important pour la commune, on a pris un mandataire spécial pour mener les négociations avec la Fondation des hôpitaux de la Riviera. Il y a eu des soucis en Municipalité, mais le dossier a été toujours suivi par les services. On ne s'explique tout simplement pas ce qui s'est passé, qu'une entité comme la Fondation des hôpitaux de la Riviera puisse faire des affaires avec une entreprise privée, passant outre l'entité publique. On sait tous ce qui se passe avec le site de Rennaz, raison pour laquelle peut-être ils ont cherché à faire de l'argent sans prendre en compte l'intérêt public. La Municipalité n'est toutefois pas restée les bras croisés. La procédure de la L3PL a été mise en route, mais on ne peut pas préempter sur cet objet-là parce que nous serions obligés de faire uniquement des logements d'utilité publique, ce qui n'est pas viable ni économiquement ni rationnellement. Vu l'importance de ce terrain, on ne peut pas consacrer toute la surface pour du logement, il faut aussi avoir des équipements pour la ville. Nous sommes toujours en négociations, on va essayer de sauver ce qui peut l'être. Il ne peut donner plus d'informations pour l'instant, mais nous allons être très prudents et vigilants sur la programmation.

M. J. Christen précise que, d'un point de vue urbanistique, on a des outils. Si la Municipalité n'a pas fait le choix du droit de préemption, c'est parce qu'on ne peut réaliser que des logements d'utilité publique sur cette parcelle. Il n'était pas imaginable de construire une quantité aussi importante de LUP à cet endroit-là. Les exigences que nous avons eues à l'égard de la Fondation des hôpitaux de la Riviera quant à la programmation d'intérêt public seront les mêmes pour l'acquéreur. Il en a connaissance, il sait parfaitement à quoi il s'expose et si, à un moment donné, il estime que la barre est trop haute, il en tirera les conclusions. Mais on insistera pour que ce terrain réponde à des besoins d'intérêt public, comme cela a été le cas pendant de nombreuses années. Les choses seraient évidemment différentes si l'on était sur une parcelle avec du logement. Là, il y a un programme d'intérêt public et l'on est légitimé à tout mettre en œuvre pour qu'il se poursuive d'une manière ou d'une autre, en essayant de trouver la meilleure solution pour les uns et les autres.

M. B. Schobinger constate que M. M. Agnant découvre qu'un privé peut vendre à un privé. Si l'on veut acheter, il faut s'aligner sur les prix de l'autre, c'est ainsi que cela fonctionne. Malheureusement, ou heureusement, la L3PL

ne s'applique pas sur une parcelle de service public, parce qu'il s'agit d'une loi qui vise à préserver le parc locatif existant. Cela ne s'appliquait donc de toute manière pas à cette zone. Donc soit on s'aligne, soit on renonce.

M. P. Bertschy se dit content de connaître les réponses par rapport au droit de préemption, mais sa question était de savoir s'il a eu une offre d'achat de la Ville de Vevey auprès de la Fondation des hôpitaux de la Riviera. Evidemment qu'aujourd'hui le train est passé, c'est trop tard. Plus de 50 millions de francs pour construire uniquement des LUP ne sont effectivement pas envisageables.

Mme la Syndique répond que concrètement la Municipalité n'a pas articulé de chiffre, mais elle a écrit à plusieurs reprises, déjà lors de la dernière législature, à la fondation. Nous avons rencontré la fondation et lui avons exprimé le fait qu'on souhaitait acquérir cette parcelle. Ils ont choisi une autre option et la Municipalité a été très surprise lorsqu'elle a été contactée, pendant les vacances d'octobre, par rapport au droit de préemption. La Municipalité a travaillé en amont sur d'autres options, nous avons déjà quelques éléments en main pour discuter avec l'acquéreur et lui exprimer le fait qu'on souhaitait garder une certaine partie en terrain d'utilité publique, ce qu'il a très bien compris. Il va falloir maintenant travailler ensemble pour faire en sorte qu'une partie reste effectivement en mains publiques.

M. A. Gonthier mentionne le concept directeur, dans lequel on lit que deux secteurs recoupent des enjeux programmatiques forts, une situation urbaine complexe : ce sont les entrées est et ouest de la commune. Pour ces secteurs, des plans d'ensemble établis dans une démarche de concertation avec les riverains permettront de construire un projet cohérent, d'examiner les conditions de faisabilité et déterminer les préconisations de mise en œuvre. C'est donc un encadrement important pour la préservation d'un espace public d'envergure et d'un seul tenant. Il ne s'agit pas de se réserver un petit coin pour y mettre deux toboggans, le concept directeur va plus loin. La Fondation des hôpitaux de la Riviera n'est pas à proprement parler un organisme privé ; ce sont des hôpitaux privés, avec des participations publiques, et c'est un ancien municipal de Montreux qui en est le président. En principe, l'information aurait donc dû passer un minimum.

M. P. Butty remarque que ces derniers mois, le PS a interpellé la Municipalité à plusieurs reprises afin d'aider au plus vite et au mieux les victimes de la crise sanitaire, qui se traduit aussi par une crise économique et sociale. A ce jour, nous n'avons pas entendu la Municipalité répondre à la plupart de ces interventions urgentes. Nous espérons bien entendu qu'elle agit, mais n'en savons rien, ou presque. La Municipalité peut-elle communiquer sans délai sur ses actions, en particulier pour ce qui concerne les centres d'accueil de nuit (et de jour avec la mauvaise saison qui arrive), les enfants des familles touchées par la crise (accueil, devoirs surveillés, etc.), mais aussi sur les aides à l'alimentation, au loyer des personnes et des entreprises, à l'économie locale, etc. ? Etant intervenu lors de la dernière séance pour se plaindre de la sonorisation de la salle, il se permet un remerciement pour la nette amélioration ce soir.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 22h50.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Sophie Métraux
Présidente



Carole Dind
Secrétaire



COMMUNICATION

JE PRIE LA PRESIDENTE DE LIRE CETTE COMMUNICATION EN ENTIER

Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

L'état des connaissances actuel sur les propriétés du virus COVID-19 est le suivant :

- Le virion (particule de virus coronaire) a un diamètre entre 0,06 et 0,14 microns.
- Les masques FFP1 (masques les plus communément portés) sont prévus pour filtrer des particules de 0,3 microns de diamètre ou plus, par conséquent impropres à filtrer effectivement le COVID-19.
- Le COVID-19 est un aérosol, c'est-à-dire qu'il se transmet par l'air.
- Les réunions tenues dans un espace fermé sont dès lors déconseillées, car il suffirait qu'un des participants soit porteur du virus pour qu'il risque d'infecter les autres participants.
- On vient d'apprendre que le Municipal Yvan Luccarini a été infecté par le virus. On sait que les Municipaux interagissent entre eux. Par conséquent, le risque existe qu'un ou plusieurs Municipaux soient infectés bien qu'asymptomatiques.

Les chiffres pour le canton de Vaud sont alarmants :

- Au classement européen de l'incidence par région en Europe, le canton de Vaud se classe 8-ème.
- L'âge médian des participants du Conseil communal est élevé.
- Au cours des dernières semaines, l'âge médian des personnes infectées est passé 50 ans à 42 ans pour les femmes et de 54 ans à 40 ans pour les hommes.
- Les statistiques publiées par l'Office fédéral de la Santé Publique montrent que les cas, les hospitalisations et les décès sont encore trop élevés, même si une stabilisation semble se profiler.

Le 4 novembre, le Conseil d'Etat a émis pour de nouvelles directives sanitaires pour tenter d'enrayer la progression du COVID-19. La commune de Vevey a également pris des mesures sanitaires élargies hier pour protéger sa population.

Au vu des informations qui précèdent, j'estime, en tant que conseillère communale, devoir donner l'exemple auprès de la population et ne pas minimiser la gravité de la situation. Il m'est dès lors difficile de justifier que je puisse participer à une séance en espace clos, en présence d'un grand nombre de personnes, pour une durée prolongée, avec un masque standard, alors que certains participants sont potentiellement infectés (y-compris moi-même).

Nous sommes aux portes de l'hiver et il est à prévoir que cette situation sanitaire perdure. Dès lors, pour le bon fonctionnement démocratique, je prie la Présidente du Conseil de prévoir une configuration et mettre en place des mesures propres à protéger la santé de tous les participants qui soient en adéquation avec l'état des connaissances scientifiques. Comme déjà évoqué par courriel, je participe volontiers à la réflexion en vue de trouver des solutions.

Ainsi, pour le bien de tous, je prends mes responsabilités et je renonce à participer aux séances du Conseil communal tant que de telles mesures n'auront pas été mises en place.

Marie Moya, conseillère communale indépendante

Projet d'hydroélectricité sur la Veveyse : quelle aide de la part de notre ville ?

Le projet

La SA Forces Motrices de la Veveyse (ci-après FMV-SA), avec siège à Vevey, a été créée en 2017. Elle est au bénéfice d'une concession de 50 ans (prolongeable) pour turbiner une partie des eaux de cette rivière. La prise d'eau serait située 200 m en amont du voûtage des Toveyres et l'usine électrique viendrait s'implanter sous l'esplanade, à la sortie du voûtage, entièrement enterrée. Il ne s'agit pas d'un projet communal mais bien d'un projet privé auquel la Commune peut apporter son appui.

Les travaux, impliquant des entreprises de la région, pourraient commencer cet automne déjà, pour une mise en service au plus tard en décembre 2022. La production annuelle d'électricité de l'aménagement est estimée à environ 2 millions de kWh, l'équivalent de la consommation de 850 ménages. Au terme des 25 ans de tarif de reprise garanti, FMV-SA disposera d'un aménagement entièrement amorti, capable de fournir de l'énergie renouvelable à un tarif très largement inférieur au tarif actuel. Pour un investissement réduit à 7 millions, le bénéfice annuel serait de l'ordre de 85'000.- ; les calculs figurent en annexe.

Les aspects financiers

FMV-SA a obtenu une garantie de tarif de reprise de CHF 21,9 ct / kWh sur une durée de 25 ans auprès de Pronovo, l'organisme fédéral chargé du Système de Rétribution de l'Injection (SRI, anciennement Rétribution à Prix Coûtant - RPC). Par ailleurs, Aventron SA, un producteur d'énergie renouvelable détenu essentiellement par les Services Industriels de Bâle Campagne, Winterthur et Berne, est disposé à participer à ce projet à condition que le coût de l'investissement, actuellement de CHF 8,5 millions, soit réduit d'environ CHF 2 millions. Une subvention de 850'000.- a déjà été confirmée en novembre 2019 par le conseil d'état, sous réserve de certaines conditions. D'autres part, FMV-SA a étudié diverses pistes pour réduire les coûts. Il en ressort que des économies de l'ordre de CHF 1,5 à 2 millions pourraient être réalisées notamment en posant la conduite dans le lit de la rivière et dans le voûtage des Toveyres et en coordonnant ces travaux avec ceux de réparation des trois seuils situés entre la future prise d'eau et le voûtage.

La demande de la commission énergie

Un appui à ce projet pourrait prendre diverses formes : une participation au capital action, un appui pour faciliter la demande de modification de la concession (dû au nouveau tracé de la conduite) ou encore un éventuel cautionnement au cas où le porteur de projet devrait contracter un emprunt.

Un soutien de la Municipalité et de l'organe délibérant de la ville permettrait d'éviter que le projet s'enlise dans des procédures interminables et que la concession soit échue (dans moins de 2 ans). Par ailleurs, un tel appui jouerait un rôle de levier dans les démarches (recherche de financement et autres) que doit entreprendre le porteur de projet.

Les soussignés et la commission énergie demandent à la Municipalité d'étudier la possibilité de :

- **Apporter un soutien politique à ce projet, notamment auprès des services cantonaux.**
- **Soutenir ce projet par les moyens qu'elle jugera les plus appropriés.**

Nous demandons que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité.



Serge Ansermet



Pascal Molliat



Colin Wahli

Postulat annexe

Situation financière annuelle sur 25 ans pour un **investissement de 8,5 millions** :

Chiffre d'affaire : 2 millions kWh à CHF 0,22 = CHF 440'000,-

Frais d'exploitation : 40'000,-

Bénéf. brut : 400'000.-

Annuité* : 380'000,-

Bénéf. Net avant impôts : **20'000.-**

*L'annuité est calculée sur un investissement de 8,5 million

Un calcul similaire sur un **investissement de 7 millions** conduit à un bénéfice net de CHF : 85'000.-

Chiffre d'affaire : 2 millions kWh à CHF 0,22 = CHF 440'000,-

Frais d'exploitation : 40'000,-

Bénéf. brut : 400'000.-

Annuité* : 315'000,-

Bénéf. Net avant impôts : **85'000.-**

Conseil Communal

Interpellation

Travaux prévus à la Cheneau et calendrier

- Lors sa séance du 3 septembre 2020, le présent Conseil a adopté une demande de crédit d'étude de 490'000.- pour l'école à la montagne « La Cheneau »
- le 4 novembre 2020, le Conseil d'Etat déclare l'état de nécessité et parmi les nouvelles mesures qui sont entrées en vigueur : « Tous les camps et voyages d'études sont annulés jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-21 »
- Jusqu'en juin 2021, la Cheneau est donc vide, et, si ça se trouve et sans être pessimiste, cette fermeture sanitaire pourrait se prolonger ou être réitérée.
- Dans le calendrier prévu pour les travaux de rénovation de la Cheneau, les trois premières étapes sont derrières nous :
 - Dépôt du préavis au Conseil communal juin 2020
 - Appel d'offres mandataires août 2020
 - Décision du Conseil communal septembre 2020
- Pour la suite, c'est autre chose, et je vous en passerai les détails

Approbation du projet par la Municipalité	mars 2021
Demande d'autorisation de construire	avril 2021
Appel d'offres, soumissions rentrées (env. 70 à 80%)	mai 2021
Adjudications (sous réserve de la décision du Conseil communal)	septembre 2021
Obtention du permis de construire.	octobre 2021
Dépôt demande de crédit d'ouvrage	décembre 2021
Décision du Conseil communal	janvier 2022

- Mais, le **début des travaux** est prévu pour **mars 2022** et la **fin des travaux** est prévue pour **juillet 2023**

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes et remercions d'avance la Municipalité de ses réponses :

Vu la situation sanitaire actuelle et les directives du canton, ne serait-il pas possible d'accélérer le processus ? C'est-à-dire de prioriser ce projet ?

Vu que les élèves seront privés de leurs camps durant cette année, ne pourrait-on pas gagner du temps sur la fin des travaux en accélérant dès maintenant le processus afin d'utiliser la période covid et ainsi réduire la fermeture effective de la Cheneau pour les élèves.

Pour le groupe Vevey-Libre
Vevey le 12 novembre 2020

Anne-Francine Simonin

[Handwritten signature]

Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ?

Depuis quelques mois, des affichettes avec le visage de Greta Thunberg tapissent les murs privés et publics de notre ville. D'autres affichettes ainsi que des tags sont à traiter de manière similaire. Pourquoi ne pas les faire disparaître, la ville en a les moyens.

Pour sensibiliser la population, les militants de la grève du climat et d'autres groupuscules peu respectueux des règles de l'affichage public nous imposent des affiches sauvages et des tags à une densité imposante en ville de Vevey.

Ces éléments sauvages exigent une technologie adaptée pour éliminer ce genre d'incivilités. Il appartient à la ville et au Service de l'urbanisme en particulier de supprimer les actes d'incivilités tels que les tags ou affiches sauvages dans les domaines public et privé et ce, dans les meilleurs délais pour éviter leur multiplication.



Or à ce jour, peu de moyens semblent engagés pour les enlever alors que les moyens financiers pour cette tâche existent dans le budget ordinaire de la ville. Pour nettoyer le domaine public, le budget ordinaire répond aux besoins et pour l'espace privé, il est prévu de déléguer à des entreprises extérieures des tâches relevant d'un fondⁱ réservé pour nettoyer les actes d'incivilités. Pour l'utilisation et le déploiement de ce fonds, il apparaît qu'un règlement d'utilisation est manquant alors que ce fonds est alimenté depuis dix ans à coup de 15 milles francs annuels et qu'il n'a jamais été utilisé à ce jour ?! Qu'attend la Municipalité pour établir le règlement d'utilisation du fonds ?

Combien de temps, devons-nous encore supporter ces affichettes et d'autres incivilités sur nos murs ?

Nous demandons la rédaction et la publication d'un règlement du fonds précité ainsi que le nettoyage des incivilités rapidement après leur apparition.

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Philippe Herminjard

ⁱ Fonds de réserve pour le rétablissement de l'espace privé pour donner suite à des actes d'incivilités.

décroissance alternatives

Un nouveau collège tant attendu, suspendu !

Dans la presse du jour¹ et par le communiqué de la municipalité du 11 courant, nous avons découvert, la décision du Tribunal fédéral² d'annuler l'autorisation de construire le collège planifié à Gilamont et nous redoutons que la Ville se retrouve au point de départ et sans alternatives. Bien que nous reconnaissons que l'obsolescence des outils de planification résulte de législatures antérieures et qu'un travail important a été fourni ces dernières années, la procédure d'autorisation de construire le collège de Gilamont, en cours depuis plusieurs années, laissait planer un doute sur la faisabilité de ce projet dans les délais prévus.

Néanmoins, les infrastructures scolaires restent un service public essentiel et les attentes des familles en la matière sont élevées.

En effet, les collèges de Vevey sont vieillissants, malgré quelques rénovations partielles qui semblent être en cours et les salles de sport font défaut.

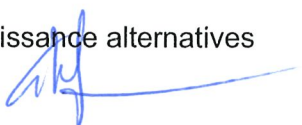
Ainsi notre groupe, et nous pensons que la population aussi, souhaite savoir rapidement quelles sont les possibilités envisagées pour le développement de l'infrastructure scolaire.

A si court terme de la décision du Tribunal fédéral, les questions que nous adressons à la Municipalité sont les suivantes:

1. des évaluations juridiques ont-elles été demandées et indiquent-elles une possibilité de relancer le même projet une fois que les nouvelles planifications, et notamment le plan d'Affectation de plan-dessus (PA1) seraient entrées en vigueur, sachant que la mise à l'enquête de ce PA1 est prévue en 2021 et que celle-ci ouvre également la voie aux oppositions et recours ?
2. la «fragilité» liée à «l'obsolescence de la planification territoriale communale» ayant été identifiée depuis longtemps, la municipalité a-t-elle entrepris d'envisager un ou des plans B sur de nouveaux emplacements ou des potentiels existants ?
3. les estimations d'évolution démographique à l'origine de ce projet ont-elles été revues, à la hausse ou à la baisse ?
4. les besoins des parties prenantes: élèves, enseignant-e-s et parents ont-ils bien été identifiés? Une consultation des milieux concernés serait-elle opportune?
5. la municipalité a-t-elle une évaluation, même grossière, des sommes investies à ce jour dans ce projet et peut-elle évaluer les impacts financiers et de planification d'autres variantes?
6. enfin, quelles sont les intentions de la Municipalité pour ce dossier d'ici la fin de la législature?

Du fait que l'information est récente, nous remercions la municipalité, si possible, de nous donner une brève réponse orale, suivie d'un développement par écrit.

Pour le groupe décroissance alternatives
Gabriela Kämpf



¹ 24 heures du 12.11.2020 "Le TF recule le collège de Gilamont et tance la Ville"

² Datant du 30 octobre 2020 selon article du 24 heures du 12.11.2020